

Le Relecq



Suivez-nous !



N°524 - Vendredi 10 juillet 2020

www.lerelecqkerhuon.bzh

LA MÉDIATHÈQUE À VOS CÔTÉS TOUT L'ÉTÉ

Détails en page 2



MÉDIATHÈQUE
François Mitterrand



DÉCOUVREZ LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Voir en page 3

SORTIES FAMILLES AVEC LE CENTRE JACOLOT VOIR EN PAGE 4



Médecin de garde : le week-end et de nuit appeler le 15 en cas d'urgence.
 Infirmier(e)s : contactez votre cabinet habituel ou le plus proche de votre domicile.
 Pharmacie de garde : samedi après-midi et lundi matin.
 MARTIN, 8 rue Brizeux - 02.98.28.14.32
 nuit et jours fériés : composer le 3237
 Dépannage ERDF - Electricité : 09.726.750.29
 Dépannage GRDF - Gaz : 0 800 47 33 33
 Éclairage public : service technique - 02.98.28.61.46
 le week-end, élu de service.
 EAU DU PONANT, en cas de fuite d'eau : 02.29.00.78.78
 MARCHÉ HEBDOMADAIRE place de la Résistance :
 Traditionnel et Bio : le vendredi de 16h à 20h.
 Traditionnel : le samedi matin.
 Élu de service en cas d'urgence (en dehors des horaires d'ouverture mairie) :
 06.70.64.13.48



VIE MUNICIPALE

ETAT CIVIL - POPULATION

NAISSANCES : Candice BRAS / Salomé DE-SAULE-ROBIN / Eileen LAMY.

DÉCÈS : Jacqueline PRUNAU, veuve LE ROUX, 86 ans / Claudette BILLANT, 65 ans / Michelle QUENETTE, épouse BRONNEC, 69 ans.

VIE MUNICIPALE

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES SERVICES : Les services de la Mairie et la Médiathèque fermeront exceptionnellement à 15h30 le vendredi 10 juillet.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS PENDANT L'ÉTÉ : Jusqu'au vendredi 21 août inclus, tous les services sont ouverts de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Ils seront fermés le lundi 13 juillet.

PERMANENCES D'ÉTAT-CIVIL : Elles sont supprimées les samedis matin :
 - des 11, 18 et 25 juillet.
 - et des 1^{er}, 8, 15 et 22 août.

TRAVAUX

TIRAGE DE FIBRE OPTIQUE : Depuis le jeudi 9 juillet (durée estimée : 1 mois et demi) la circulation de tous les véhicules est alternée par des panneaux ou des feux de chantier dans l'emprise des travaux, rue Gay Lussac et boulevard Léopold Maissin.

URBANISME

DECLARATION PRÉALABLE : ESID de Brest, rue Jean Jaurès - Pyrotechnie Saint Nicolas, remplacement des clôtures périmétriques et des portails.

VIE SCOLAIRE

PERMANENCES POUR LES INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES :

Ecoles Achille Grandeau et Jean Moulin maternelle et primaire : le jeudi 27 et le vendredi 28 août de 10h 30 à 12h30. Liste des fournitures sur le site de : <http://www.ecolespubliques-bourg-lerelecqkerhuon.ac-rennes.fr/>
Ecole Jules Ferry : Vendredi 28 août de 16h à 18h et lundi 31 août de 17h à 18h30.

Se munir du certificat d'inscription délivré par la mairie, du certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée, du carnet de santé et du dossier scolaire.

ENFANCE JEUNESSE

TICKETS SPORTS ET LOISIRS : Inscriptions à la Longère de Kerzincuff. Programme : le-relecq-kerhuon.fr/si-t-jeune

MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - 02.98.28.38.38.

INSCRIPTION SERVICE EDUCATION ENFANCE JEUNESSE / RENTRÉE 2020/2021 Les dossiers d'inscriptions aux services de restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, de l'ALSH et aux TAP sont disponibles sur : www.le-relecq-kerhuon.fr/mej
 A retourner pour le vendredi 17 juillet. Pensez au portail famille, plus rapide et plus simple. N'hésitez pas à demander votre identifiant. Pièces à fournir : Quotient Familial à jour, 1 photo d'identité, certificat de vaccinations à jour, attestation de responsabilité civile.

VIE ÉCONOMIQUE

VIDE MAISON : Les samedis 18 et dimanches 19 juillet et 8 et 9 août, 75 boulevard Clemenceau, de 10h à 18h : mobilier contemporain, vaisselle, vêtements.

MEDIATHEQUE
 François Mitterrand



DU 7 JUILLET AU 29 AOÛT
HORAIRE D'OUVERTURE

DU MARDI AU VENDREDI : 14h - 18h
 LE SAMEDI : 10h - 12h30



Gel obligatoire



Masque recommandé



Respect des distances et du sens de circulation

12 DOCUMENTS POUR 8 SEMAINES
 ABONNEMENTS :
 PRÉVOIR UN RÉGLEMENT EN CHÈQUE

Les services suivants ne sont pas disponibles
 - le café culturel
 - l'accès aux consoles de jeu vidéo
 - la presse quotidienne

De nouveau possible :

- venue en famille,
- travail et consultation sur place (sauf la presse),
- accès aux ordinateurs (pour des usages prioritaires),
 et aussi :
 - assouplissement du nombre de personnes présentes,
 - reprise des réservations de documents.

Réouverture de l'Artothèque



Envie de changer de déco ?

Empruntez une œuvre d'art pour deux mois.

Notre collection comporte une centaine d'œuvres de styles et de techniques variés et s'adresse aux adultes comme aux enfants.

Modalités d'emprunt sur place ou sur le site internet.

Renseignements : 02 29 00 52 75
 mediatheque@mairie-relecq-kerhuon.fr
<http://mediatheque.mairie-relecq-kerhuon.fr>

Médiathèque François Mitterrand - Le Relecq-Kerhuon
 MédiathèqueLRK.

LE CONSEIL MUNICIPAL



En raison de la nécessité de maintenir la distanciation physique, seuls les membres de l'exécutif municipal sont en photo. Voici, ci-dessous, la liste complète des élus :

Laurent PERON - Maire.

Tom HELIES - Adjoint au maire en charge de la proximité, de la sécurité et de la participation citoyenne - 1^{er} adjoint.

Claudie BOURNOT-GALLOU - Adjointe au maire en charge des finances, de l'administration générale et des élections - 2^{ème} adjointe.

Philippe MORVAN - Adjoint au maire en charge de l'environnement, du littoral et du numérique - 3^{ème} adjoint.

Isabelle MAZELIN - Adjointe au maire en charge de la culture – 4^{ème} adjointe.

Larry REA - Adjoint au maire en charge de l'urbanisme – 5^{ème} adjoint

Chantal BOULIC - Adjointe au maire en charge des solidarités – 6^{ème} adjointe.

Ronan LE BERRE - Adjoint au maire en charge des sports – 7^{ème} adjoint.

Annie CALVEZ - Adjointe au maire en charge de la petite enfance, de l'enfance des affaires scolaires et de la restauration scolaire – 8^{ème} adjointe.

Jean-Marc DINCUFF - Adjoint au maire en charge de la jeunesse et de la gestion des salles - 9^{ème} adjoint.

Pauline LAVERGNE - Conseillère municipale déléguée en charge des animations.

Monique MEVELLEC-SITHAMMA – Conseillère municipale déléguée en charge des relations avec les associations.

Pierre-Yves LIZIAR - Conseiller municipal délégué en charge du handicap.

Angélique DE CECCO - Conseillère municipale déléguée en charge de la citoyenneté, de la participation citoyenne et de l'égalité femme-homme.

Patrick PERON - Conseiller municipal délégué en charge des travaux, des associations patriotiques et représentant de la ville aux commissions défense et sécurité.

Bertrand BIANIC - Conseiller municipal délégué en charge du personnel.

Mouna SERRURIER-SAHLI - Conseillère municipale.

Johanna MARTIN - Conseillère municipale.

Daniel OLLIVIER - Conseiller municipal.

Renaud SARRABEZOLLES - Conseiller municipal.

Véronique LE BIHAN - Conseillère municipale.

Jérémy QUENTEL - Conseiller municipal.

Danièle LAGATHU - Conseillère municipale.

Boris DESBUREAUX - Conseiller municipal.

Chantal CADIOU - Conseillère municipale.

Marie QUETIER - Conseillère municipale.

Romuald HUBERT - Conseiller municipal.

Marion MAQUINGHEM - Conseillère municipale.

Thierry BOURHIS - Conseiller municipal.

Jean-Marie FOURMANTIN - Conseiller municipal.

Armelle COFFIN - Conseillère municipale.

Georges BARBIER - Conseiller municipal.

Laurence GARRIGUES KERHASCOËT - Conseillère municipale.

PERMANENCES

Crise sanitaire : Il est préférable de vérifier les conditions d'accueil par téléphone.

CLCV : Permanences juridiques au Centre Jacolot sur rendez-vous - 02.98.01.08.51.

RELAIS PARENTS ET ASSISTANTES MATERNELLES (RPAM) – Centre Jean Jacolot – 02.98.28.29.41 : Mme Prémel-Cabic : - permanence téléphonique : mardi 8h30-12h, mercredi 13h30-16h30, vendredi 8h30-12h30 - accueil sur rendez-vous : lundi après-midi, mercredi matin, jeudi matin et mardi après-midi.

ARCHIPEL AIDE A DOMICILE 11 bis rue Le Reun : 02.98.28.33.88 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h, l'après midi sur RV.

CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (CDAS) - 12 rue Brizeux - 02.98.28.28.99 : Assistantes sociales, Conseillers d'accès aux droits, Protection Maternelle Infantile (PMI), Massages bébés. Mardi et jeudi : 9h-12h et 13h30-17h, mercredi : 9h-12h. En cas d'urgence : CDAS St Marc : 02.29.61.29.29.

ESPACE JEUNES Kergaret – 02.98.28.01.92 : Point Information Jeunesse : Mardi : 16h45-18h30, Mercredi : 10h-12h et 15h-18h30, Jeudi : 16h30-18h30 et sur rendez vous de 14h à 16h30, Vendredi : 16h45-18h30, Samedi : 14h-18h.

SERVICE EMPLOI – Mairie 02.98.28.61.44 : ouvert le matin de 8h30/12h, et lundi, mardi et jeudi 13h30/ 17h30 - Mme Delanoë sur rendez-vous.

IME DE L'ÉLORN - rue Commandant Charcot – 02.98.28.21.11 : secrétariat de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Sauf le mercredi.

NOUS CONTACTER

PRIVILEGIEZ LE TÉLÉPHONE, NE VOUS DÉPLACEZ QU'EN CAS DE NÉCESSITÉ.

Services technique, urbanisme, communication, pôle Solidarités : uniquement sur rendez-vous.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Permanence État Civil : le samedi de 9h à 12h.

Standard/Accueil	02.98.28.14.18
Secrétariat du Maire/Secrétariat Général	02.98.28.61.35
Cabinet du Maire	02.98.28.30.00
État Civil	02.98.28.28.78
Élections	02.98.28.28.77
Urbanisme	02.98.28.61.43
Services Techniques	02.98.28.61.46
Comptabilité	02.98.28.61.39
Éducation, enfance, jeunesse, cantine	02.98.28.38.38
Service Emploi	02.98.28.61.44
Communication	02.98.28.61.30
Gestion des Salles	02.98.28.14.18
Culture	02.98.28.61.31
Sport	02.98.28.47.47
Police Municipale	02.98.28.61.42
Solidarité/CCAS/ Logement	02.98.28.44.96
SSIAD	02.98.28.38.29

VIE ASSOCIATIVE

CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN JACOLOT

64 rue Vincent Jézéquel - 02.98.28.05.49.

PROGRAMME DES ESCAPADES JUILLET 2020

6€/adulte & 3€/enfant

JEUDI 16 JUILLET : ABBAYE DE LANDÉVENNEC :

Visite libre du musée de l'ancienne abbaye, exposition «l'archéologie de la crêpe», jardin, accès facile à la plage... RDV à 10h15 sur le parking de l'Astrolabe. Départ à 10h30 - Retour prévu vers 17h30.

DIMANCHE 19 JUILLET : ESCAPADE À SAINT-VOUGAY

Ferme d'Eden (10h30) et Château de Kerjean (14h00). RDV à 9h15 sur le parking de l'Astrolabe. Départ à 9h30 - Retour prévu vers 18h.

MERCREDI 22 JUILLET : ESCAPADE À LA RÉCRÉ DES

3 CURÉS : Attractions : manèges, piscine... RDV à 10h45 sur le parking de l'Astrolabe. Départ à 11h - Retour prévu vers 17h.

Inscriptions : famille.jacolot@gmail.com / 07.67.03.26.76

Une fois votre inscription validée : règlement par chèque ou espèce sous enveloppe en précisant nom et prénom de chaque participant, âge des enfants, destination et date de la sortie (ou des sorties...). Pour chaque sortie, prévoir masques et gel hydroalcoolique, respecter le sens de la circulation sur le site, ne rien jeter (masques,...) et utiliser les points de distribution de gel sur le parcours.

SPORT

CYCLISME AVEC LE GCK

Dimanche 12 : Groupe 1 : n°128, 97km / Groupe 2 : n°68, 77km / Groupe 3 : n°37, 67km. Départ 8h30.

HANDBALL AVEC LE PIHB

Séance d'inscription pour les nouveaux adhérents : samedi 11 juillet de 10h à 13h à l'espace Avel Vor de Plougastel. Sur RDV : Myriam Henaff : 06.72.51.86.76 ou myriam.henaff-tarascon@wanadoo.fr

EVEIL SPORTIF - SERVICE SPORT, EN MAIRIE : L'éveil corporel ou sportif est destiné aux enfants de moyenne et grande section. Ils sont répartis en 3 groupes de 12 maximum :

- Kangourou : mercredi de 13h45 à 14h45 (possibilité de convoyage avec le centre de loisirs-passerelle) et samedi de 11h à 12h (Grande section).

- Marsupilami : mercredi de 16h à 17h (moyenne section).

- Serpent : samedi de 9h45 à 10h45 (moyenne section).

Les séances consistent à aider les enfants dans leur développement corporel, à prendre confiance en eux sous forme de jeux avec ballons, balles, parcours, coordination, motricité, jeux collectifs.... Les enfants inscrits cette année sont prioritaires pour se réinscrire. Les nouvelles inscriptions seront prises en septembre. Vous pouvez toutefois préinscrire votre enfant par mail : sports@mairie-relecq-kerhuon.fr

AVIS DE PUBLICITÉ AUX ASSOCIATIONS

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

Monsieur Le Maire informe : Suite aux élections municipales, il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Le Relecq-Kerhuon, lequel anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et des familles, ce Conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune.

Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

1. Un représentant des associations qui

oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;

2. Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF) ;

3. Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;

4. Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Lesdites associations peuvent candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS et sont invitées à adresser à Monsieur le Maire une liste comportant au moins trois personnes (sauf impossibilité dûment justifiée).

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association

pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;

- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;

- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;

- Qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

Les mandats des administrateurs élus et nommés du conseil d'administration courront jusqu'aux prochaines élections municipales.

DELAI IMPERATIF

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat de la Mairie contre accusé de réception au plus tard le mercredi 22 juillet 2020.